



Championnat de France du Sport d'Entreprise 2026

Challenge National FFSE 2026

Trophée côtier Claude THOUROT



DEAUVILLE YACHT CLUB

24 au 27 septembre 2026

AVIS DE COURSE

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1. Règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. - les règlements fédéraux

1.4 Le règlement des Championnats de France Voile Entreprise
(http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/voile_entreprise/Documents/2020RegtCdeF-Entmodif.pdf)

1.5 Les règles de classe J80 sauf modifications suivantes :

1.5.1 La règle C3 des règles de classe J80 ne s'applique pas.

~~1.5.2~~ La règle C4.1 des règles de classe J80 est modifiée comme suit : « L'équipage est de 5 personnes maximum, sans limites de poids. »

1.5.3 Les voiles seront celles fournies par l'Autorité Organisatrice (AO). Les spis aux couleurs de l'entreprise sélectionnée sont autorisés à la condition qu'ils soient jaugés et identiques aux spis proposés par l'autorité organisatrice d'une surface de 55 m².

1.6 Les stickers voiles et coques sont interdits sur ce championnat (prévoir des cagnards ou pavillons)

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles à partir du 24 septembre 2026

2.2 Les IC seront disponibles au tableau officiel. Et elles pourront, si possible, être diffusées via le groupe WhatsApp. Cf : annexe C

L'absence d'information en version électronique ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information est consultable au tableau officiel dans le club.

3.2 Les informations officielles pourront être affichées, si possible, aussi sur le groupe WhatsApp (lien annexe C) L'absence d'information en version électronique ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

3.3 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.4 Sur l'eau le comité de course communiquera avec les concurrents par VHF (prévoir votre propre VHF) - (CF Annexe utilisation des bateaux - Sécurité).

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les équipes sélectionnées sur épreuves sélectives à ce championnat ou invitées par la FFVoile, elle se déroulera sur J80 mis à disposition des équipages par la FFVoile.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

Il est demandé à chaque concurrent d'aller sur son espace personnel licencié FFVoile (information personnelle) afin d'enregistrer sa licence comme pratique voile entreprise/corporate et d'y inscrire le nom de son entreprise. (Afin d'identifier l'ensemble des pratiquants voile entreprise)

a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Ou

- leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée

- Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) La licence FFSE sera demandée (possibilité de la prendre sur place)

d) Pour les mineurs une autorisation parentale sera demandée.

e) En cas de nécessité, la carte de publicité

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription joint à la confirmation de sélection et en l'envoyant, avec les droits requis, à la FFVoile 17 rue H Bocquillon 75015 PARIS avant le 31/07/2026.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Aucun remboursement ne sera possible.

4.5 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

- 1 chèque de 2 000€ (frais d'inscription et location du bateau) à l'ordre de la FFVoile
- 1 chèque de caution de 1 800 € à l'ordre du Deauville Yacht Club

Sont inclus les diverses cérémonies ainsi que le repas des coureurs pour 5 équipiers max. (place supplémentaire pour le repas coureurs à 25€/pers), enregistrements obligatoires avant le 31 juillet avec votre confirmation d'inscription.

6 PUBLICITÉ

6.1 [DP] [NP] L'autorité organisatrice pourra fournir des cagnards que les concurrents sont tenus de fixer sur le balcon arrière de chaque côté du bateau comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

6.2 Si un bateau possède une publicité autre que celle liée au nom de l'entreprise de l'équipe sélectionnée, il faudra présenter la carte publicitaire à jour.

8 PROGRAMME

8.1 Enregistrement

Mercredi 23 septembre : Confirmation des inscriptions uniquement pour les équipages qui souhaitent s'entraîner de manière autonome le jeudi 24 de 08h00 à 13h09 (prévoyez une marge par rapport aux horaires officiels en fonction des conditions météo); coût supplémentaire de 250€.

Jeudi 24 septembre : Confirmation des équipages pour les autres équipages de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec inventaire et récupération du bateau

8.2 Contrôle de l'équipement

L'inventaire départ des bateaux sera fait au club.

L'inventaire retour sera fait après le dernier jour de course au club.

8.3 Jours de course :

	24/09	25/09	26/09	27/09
Ouverture du club	10h00	07h00	07h30	08h00
Briefing	18h30	07h30	08h00	08h30
Ouverture des portes	07h40	08h12	08h45	09h17
1^{er} signal d'avertissement		09h00	09h15	09h45
Fermeture des portes	13h09	13h50	14h26	15h02
Coefficient	64	77	87	95
Pleine Mer	10h08	10h40	11h11	11h43

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h30 le dimanche

8.4 Programme social

24/09 : 19h00 : Cérémonie d'ouverture et Cocktail d'accueil au Club

25/09 : Dans l'après-midi, table ronde équipages/ FFV (si possible un représentant au moins par bateau)

19h00 : Pot type auberge espagnol, apéritif des régions des équipages, partage et découvertes de vos produits régionaux (Tour de France des régions) et présentation des équipages

26/09 : 19h00 Dîner des équipages

27/09 : après les courses : inventaire retour des bateaux puis Remise des prix au plus tard à 17h et Pot de départ

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Les bateaux seront tirés au sort, pour l'ensemble de la compétition, sous couvert de la FFVoile.

9.2 [DP] Les bateaux seront mis à disposition et aucune modification ne sera autorisée au-delà de ce qui sera indiqué dans l'annexe D cf. ANNEXE UTILISATION DES BATEAUX des Instruction de Course.

9.3 Aucune modification n'est autorisée sur les bateaux y compris le réglage du mât ou la raideur des haubans et étai.

9.4 Les bateaux sont loués du 24 au 27 septembre

11 LIEU

11.1 L'épreuve se tient au Deauville Yacht Club.

11.2 L'annexe A fourni le plan du lieu de l'épreuve : le Deauville Yacht Club

11.3 L'annexe B indique l'emplacement des zones de course

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront soit des parcours construits, soit des parcours côtiers.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en œuvre. Les modalités seront précisées dans les IC.

14 CLASSEMENT

14.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Pour le challenge National FFSE, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de toutes les courses.

d) Pour le trophée côtier, le bateau vainqueur du ou des parcours déclarés « côtiers » recevra le trophée « Claude THOUROT » (classement sur le total des scores de tous les parcours côtiers)

16 BATEAUX MIS À DISPOSITION

Un bateau mis à disposition par l'organisation peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes aux règles de classe.

17 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. Il n'est pas autorisé de déposer les safrans.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

21.1 Les titres FFVoile de Champion, de Vice-champion de France et de 3ème seront décernés aux trois premiers du classement. Ils recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

21.2 Le Challenge National FFSE sera remis aux 3 premiers équipages du classement prenant en compte toutes les courses.

21.3 Le Trophée côtier « Claude THOUROT » sera remis au premier équipage du classement prenant en compte les courses déclarés parcours côtiers et sans recalcul des points. (Classement sur le total des scores de tous les parcours côtiers)

22 RESPECT ENVIRONNEMENT [DPI]

L'épreuve est engagée dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites préservés. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets dans la mer ou à terre.

22.1 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Camping de la Vallée à Saint Arnoult

- à 4 kms du club

Hotel IBIS Budget à Saint Arnoult

- à 4 kms du club

Hotel IBIS Centre, Quai de la Marine, Deauville

- à 300 m du club

PIERRE & VACANCES, Presqu'île de la Touques, Deauville

- en face du club à 100m

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Commission sport entreprise

17 rue Henri Bocquillon

75015 PARIS

+33 (0)1 40 60 37 01 7 : +33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.org

E-mail : voile.entreprise@ffvoile.fr

ORGANISATION TECHNIQUE :

Deauville Yacht Club

12 Quai des Yacht

14800 DEAUVILLE

+33 (0)2 31 88 38 19

Internet : www.deauvilleyachtclub.org

E-mail : contact@deauvilleyachtclub.org

Président du Comité de Course :

Didier LEGRIX

Comité de Course adjoint :

Antoine MERCIER

Président du Jury :

Bernard NOUAILHAS

Membre du Jury :

Sandrine POUCH

Membre du Jury :

Frédéric BERTIN

ANNEXE A : PLAN DU SITE

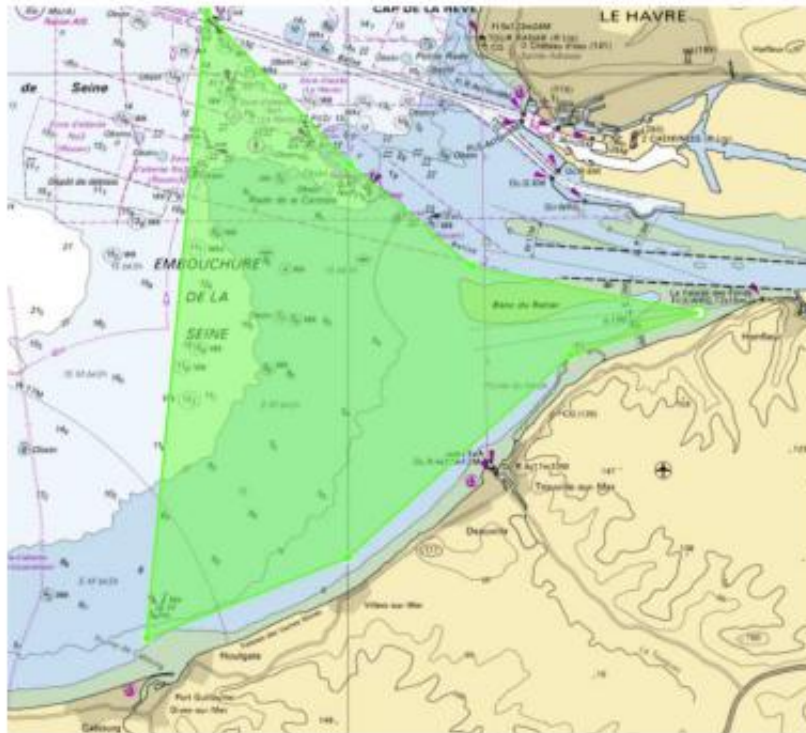


ANNEXE B : ZONE DE COURSE PARCOURS

La zone préférentielle est la zone représentée par l'ellipse A sur la carte. En fonction des conditions météorologiques et pour les parcours côtiers l'ensemble de la zone représentée par l'ellipse B pourra être utilisée.

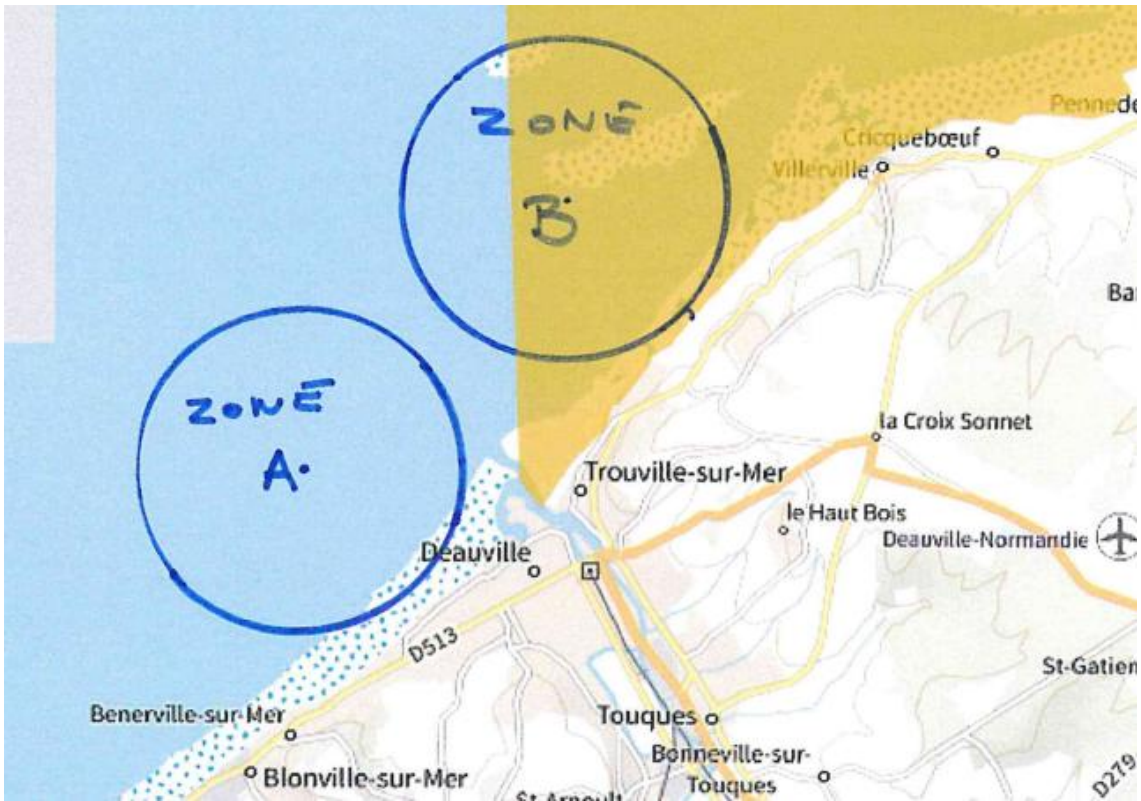
« ZONE DE COURSE »

Les bateaux quelques soient les classes devront impérativement rester dans la partie sud du chenal de Rouen (dont la première marque est Ratier Nord-Ouest).



ZONE DE PARCOURS

LHA	49°31'400 N	00°09'800 W
OUISTREHAM	49°20'500 N	00°14'700 W
DI	49°19'200 N	00°05'800 W
DEAUVILLE	49°22'400 N	00°04'100 E
RATIER SUD	49°25'200 N	00°07'100 E
RP	49°28'700 N	00°01'100 W



ANNEXE C : COMMUNICATION article 3 de l'AC

Communication via le tableau officiel situé sur la terrasse du club et si possible sur le groupe WhatsApp

Chpt de France voile entreprises

Groupe WhatsApp



Le code QR de ce groupe est privé. Si vous le partagez avec quelqu'un, cette personne pourra le scanner avec la caméra de WhatsApp pour rejoindre ce groupe.

1. GENERALITES

Tous les efforts étant faits pour que les bateaux soient identiques, d'éventuelles variations ne pourront donner lieu à réparation (ceci modifie la RCV 62).

2. ÉQUIPEMENT ET ACTIONS INTERDITES

Sauf en cas d'urgence ou pour éviter un dommage ou une blessure, ou en cas de consigne différente des arbitres, les actions suivantes sont interdites :

- 2.1. Tout ajout, oubli, ou modification de l'équipement fourni.
- 2.2. L'utilisation de tout équipement dans un but différent de son but d'origine.
- 2.3. Le remplacement de tout équipement sans l'accord du CC.
- 2.4. Manier le bateau de telle façon que l'on puisse raisonnablement prévoir qu'un dommage significatif va en résulter.
- 2.5. Déplacer un équipement de sa position initiale de rangement sauf lorsqu'il est en cours d'utilisation.
- 2.6. Embarquer à bord d'un bateau sans autorisation préalable.
- 2.7. Enlever un bateau de son emplacement à quai ou de son mouillage sans avoir acquitté le règlement de la caution demandée ou sans avoir l'autorisation du CC, ou pendant les jours de course, alors que la flamme Aperçu est envoyée à terre.
- 2.8. Gruter un bateau ou nettoyer des surfaces sous la ligne de flottaison.
- 2.9. Mettre des pennons sur le spinnaker.
- 2.10. Transpercer les voiles, même pour mettre des pennons.
- 2.11. Les transmissions radio (y compris les téléphones portables), sauf pour signaler un dommage ou répondre à une demande du CC.
- 2.12. Régler ou modifier la tension du gréement dormant sauf le pataras.
- 2.13. Régler la tension des filières.
- 2.14. L'utilisation d'instruments électroniques autres que ceux fournis (compas et montres).
- 2.15. Marquer le bateau (stickers / encre / crayon...).

L'utilisation des haubans (bas hauban y compris) au-dessus des ridoirs inférieurs pour faciliter le virement ou l'empannage, ou pour aider la projection d'un membre de l'équipage hors du bateau est interdite.

3. ÉQUIPEMENTS ET ACTIONS OBLIGATOIRES

Ce qui suit est obligatoire : En **cas de sinistres** :

- 3.1. Faire un rapport de mer en indiquant les dégâts apparents sur votre bateau et sur d'éventuels bateaux tiers. Si le sinistre se produit pendant une régates, donner aussi au club nautique de la marine une copie de la feuille de décision du jury pour que l'assurance sache sur quel bateau responsable imputer les dommages avec le numéro de licence des deux skippers. Se soumettre à la décision du jury qui désigne un bateau responsable et assumer les éventuelles responsabilités financières liées aux franchises et à la gestion des dossiers d'assurances.
- 3.2. Toute demande de modification de l'équipement du bateau, de quelque façon que ce soit, doit être faite par écrit et formulée pour qu'une réponse oui/non soit possible
- 3.3. Se conformer à toute règle, y compris les limitations de vitesse et marques de navigation, lors du départ ou retour au mouillage ou à l'appontement.
- 3.4. **Au vent arrière** : Il est important, en cas de forte brise sous spi, sous peine d'exagérer la compression des bas- haubans sur le mât, de conserver un léger contrôle sur le pataras pour éviter que le mât ne parte trop sur l'avant au vent arrière voire même pour éviter des démâtages. Mais il est également fortement suggéré de relâcher la tension du pataras avant d'abattre.
- 3.5. Une infraction aux points 3.2 et 3.3 sera considérée comme un dommage et le coût de la remise en état sera déduit de la caution.

4. LISTE D'ÉQUIPEMENT

Les éléments suivants, non fixés, fournis par le loueur doivent être embarqués à tout moment à leur place pendant la navigation. Toute perte devra être signalée sur le rapport de dommage journalier

4.1.1. VOILES ET ÉQUIPEMENT DES VOILES

Grand-voile et jeu de lattes / foc sur enrouleur / Spinnaker

Une manivelles de winch / Une double écoute de spinnaker / Une écoute de grand-voile

Deux écoutes de génois / Un stick / 2 Chariots de Génois / 4 poulies Harken pour génois et spi.

4.1.2. ÉQUIPEMENT DE SECURITE

Gilet de sauvetage seront disponibles, possibilité de venir avec votre gilet de sauvetage ou brassière.

4.1.3. SYSTÈME DE MOUILLAGE et PARE BATTAGE

Ancre et chaîne / Ligne de mouillage / Quatre pare battages